

prélevement la saison prochaine

Même si elles ne sont pas encore arrivées, les chasseurs de grives sont déjà à l'affût ! Combien sont-ils dans le département ? Entre les réguliers et les occasionnels, difficile de l'estimer. Une chose est sûre, l'association de défense des chasses traditionnelles à la grive qui s'est créée dans le département il y a quatre ans revendique aujourd'hui plus de 500 adhérents dans toute la région.

À la veille de l'ouverture générale, 90 d'entre eux se sont rassemblés samedi à la médiathèque de Saint-Étienne-les-Orgues pour faire un tour d'horizon de leurs activités, leurs projets et leurs préoccupations. Sous la houlette du vice-président de l'association Alain Trouchet chacun a pu s'exprimer à commencer par les élus. Le sénateur Claude Domeizel, lui-même chasseur, est venu assurer de son soutien les adeptes de cette activité traditionnelle en soulignant qu'il avait adressé un courrier au Ministère de l'Écologie et du développement durable pour appuyer la demande de réhabilitation des lecques. Rappelant sa passion pour la bécasse, Gilbert Sauvan représentant le député Bianco, assurait également son soutien aux chasseurs en tête desquels le maire et conseiller général de Cruis, Félix Moroso : "Depuis que je suis élu départemental on entend parler plus que de grives dans l'hémicycle !"

Principal cheval de ba-



► Les élus présents à la tribune de l'assemblée générale ont réaffirmé leur soutien aux chasseurs de grives lors de débats passionnés autour d'une pratique cynégétique traditionnelle. / PHOTO N.M.

DÉBAT

LA LECQUE SELECTIVE EXPÉRIMENTÉE ?

C'est le souhait de l'association pour prouver que cette pratique peut se faire dans la légalité et sans bavures.

Le retour de la lecque, ce piège ancestral pour lequel se bat l'association, fait grimacer le président de la fédération départementale Max Isoard. Pour lui, même la lecque sélective, qui évite de tuer des oiseaux protégés inférieurs à la taille d'une grive, n'est pas infaillible. En montagne se pose le problème du Merle à plastron qui est une espèce protégée et ne peut échapper au piège. Les farouches partisans rétorquent que la pose de lecques pourrait se faire uniquement en plaine jusqu'à 1 000 m d'altitude pour éviter de capturer des "collerettes". "Expérimentons et puis nous verrons !". L'autre sujet de polémique est le port du fusil lors des opérations de capture aux gluaux. "Lorsqu'on va capturer des grives vivantes pour les utiliser comme appelants par la suite, ce n'est pas



/ PHOTO N.M.

pour en tuer au passage, c'est une question d'éthique", estime le vice-président de la fédération nationale Bernard Mathieu. Cependant, une large majorité d'adhérents de l'association s'est prononcée pour le port du fusil. ■

N.M.

taille de l'association donc : la réhabilitation de la chasse aux lecques dans le département. Ce mode de piégeage ancestral a été interdit à la fin des années soixante-dix, mais dans certains départements comme l'Aveyron ou la Lozère on peut à nouveau poser des lecques.

Le retour de la lecque sous conditions

Max Isoard, le président de la Fédération départementale de chasse présent à cette assemblée n'a pas caché ses réticences face au retour de cette pratique. Il estime que si le dossier est accepté le retour des lecques ne se fera pas sans contraintes pour les adeptes : un nombre de captures limitées, l'obligation de localiser les pièges et l'obligation de remplir un carnet de prélèvement. Ce dernier devrait être d'ailleurs généralisé à partir de la saison prochaine pour tout type de chasse à la grive. Cette mesure doit être officialisée dans le cadre de schéma départemental cynégétique qui sera signé à la fin de l'année. En attendant, pour cette saison, la chasse à la grive est ouverte depuis hier tous les jours de la semaine jusqu'à la fermeture générale le 13 janvier.

Mais attention, le vendredi, seule la chasse au poste est autorisée. Après la fermeture générale cette restriction restera obligatoire tous les jours jusqu'en février.

Nicolas Mauron

MOINS DE GRIVES ?

Selon Jean-Claude Ricci le président de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique, et d'après des chiffres validés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les effectifs européens de grives auraient augmenté de 60 % entre 1994 et 2004.

"Tout le monde, y compris les opposants à la chasse, convient que les populations de grives sont en bon état de conservation". En revanche, il se voit moins de grives dans la région ces trente dernières années à cause du changement climatique. Les hivers doux en Europe du Nord et de l'Est ont modifié les habitudes migratoires.

10 millions de grives en moyenne seraient tuées chaque année en France, soit entre 0,8 et 1,5 % des effectifs européens.

N.M.